



DÉCISION DU MAIRE N°24-006

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DE TROIS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Prise en application de la délibération N°20-004 du Conseil Municipal de la commune d'Aubergenville en date du 12 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'instruction du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 23 février 2024, relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales en 2024,

Vu la circulaire préfectorale du 27 février 2024 relative à l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2024,

Considérant que la Commune souhaite remplacer les systèmes d'éclairage de trois équipements sportifs, comprenant les deux terrains de tennis couvert sis avenue de l'Union, les deux terrains de pétanques sis avenue du Château et la salle omnisport du gymnase Giot sise avenue de la Division Leclerc, en raison de leur vétusté et des dysfonctionnements constatés, tout en inscrivant ce projet dans une démarche de transition énergétique et écologique,

Considérant le programme d'investissement de la commune et son engagement à entreprendre ces travaux estimés à 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC,

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre de la DSIL 2024, qui prévoit notamment dans ses priorités thématiques, la transition énergétique et écologique des territoires,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217800291-20240228-DEC24_006-A

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	TAUX	MONTANT TTC
remplacement du système d'éclairage des 2 terrains du tennis couvert	12 500,00 €	15 000,00 €	ETAT - dotation DSIL 2024	80%	60 000,00 €
remplacement du système d'éclairage des 2 terrains de pétanque	41 666,67 €	50 000,00 €			
remplacement du système d'éclairage de la salle omnisport gymnase Giot	20 833,33 €	25 000,00 €			
			FCTVA		14 763,60 €
			Autofinancement Communal		15 236,40 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	75 000,00 €	90 000,00 €	TOTAL GENERAL RECETTES		90 000,00 €

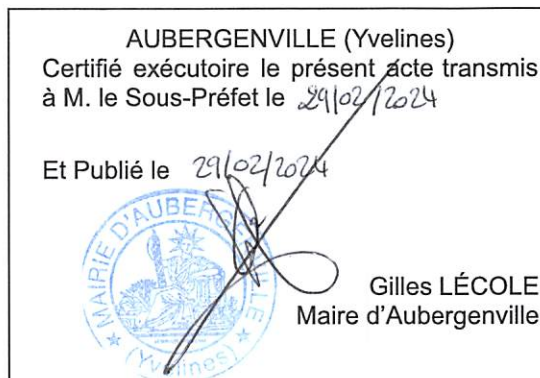
DÉCIDE

Article 1 : De solliciter pour les travaux de remplacement des systèmes d'éclairage de trois équipements sportifs, comprenant les deux terrains du tennis couvert sis avenue de l'Union, les deux terrains de pétanques sis avenue du Château et la salle omnisport du gymnase Giot sise avenue de la Division Leclerc, une subvention auprès de l'État, d'un montant de 60 000 €, dans le cadre de la programmation DSIL 2024.



Article 2 : De dire que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 en section d'investissement.

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Article 4 : De dire que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.



Fait à Aubergenville, le 28 février 2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville